



## COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 11 JUILLET 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Geneviève Auclair, vice-présidente et conseillère municipale  
M. Dany Carpentier, président et conseiller municipal  
M. Orlanduccio Fantini, citoyen membre  
Mme Éliane Monteiro, citoyenne membre

M<sup>me</sup> Maryse Bellemare, conseillère municipale (arrivée : 13 h 04)  
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire  
M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement et programmes  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (arrivée : 13 h 07)  
M<sup>e</sup> Sarah Landry, juriste en accès à l'information  
Mme Sonia-Karine Larocque, chef de division planification – Génie (arrivée : 13 h 32)  
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs (13 h 05 à 14 h 22)  
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior – Cabinet du maire (arrivée : 13 h 10)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communication et participation citoyenne  
Mme Pamela Soto, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme  
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable

Absences : M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal  
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

#### 1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 13 h 03 et M. Dany Carpentier constate que l'assemblée n'a pas le quorum. Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale, est désignée par les

membres présents pour agir à titre de substitut de M. Pierre-Luc Fortin pour toute la durée de la réunion.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Dany Carpentier fait la lecture de l'ordre du jour et l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

5. **Suivi – consultation sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)**

Mme Pamela Soto rappelle aux membres que les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) est un outil d'échange entre le gouvernement et les municipalités régionales de comté servant à établir une vision globale pour tous, et le contenu de ces orientations doit être intégré au Schéma d'aménagement. Ce faisant, Mme Soto présente aux membres du Comité le contenu de ces nouvelles orientations ainsi que leurs grandes thématiques : adaptation aux changements climatiques, conservation des écosystèmes, protection du territoire agricole, gestion de l'urbanisation, qualité des milieux de vie, attractivité du territoire. Elle soulève ainsi les orientations favorables (l'attention particulière portée aux enjeux du logement, l'adéquation entre le développement et la mobilité durable, l'ajout d'orientation en architecture, dont des objectifs de qualité architecturale), et celles qui pourraient créer d'importantes conséquences pour la Ville (reddition de compte à tous les 4 ans, une modification au SADR, nécessité d'obtenir des expertises scientifiques en matière de contraintes anthropiques). Par conséquent, elle propose aux membres d'inclure au mémoire de consultation une mise en garde pour ne pas lier les usages au lien de parentalité pour les logements de type bigénérationnel, de porter une attention particulière pour la séparation des pouvoirs entre les villes et les sociétés de transport, et de mettre en garde le gouvernement contre une microanalyse des exigences en matière architecturale qui pourraient entraîner des conséquences sur la viabilité des projets. Mme Soto propose également d'ajouter au mémoire un passage pour un assouplissement pour exclure les milieux substantiellement construits au moment de l'adoption du Schéma d'aménagement du cadre réglementaire impliquant les contraintes anthropiques, afin de ne pas limiter les possibilités de redéveloppement et de revitalisation de nos secteurs centraux situés à grande proximité des sources de contrainte anthropique, comme l'autoroute et le chemin de fer. Enfin, elle propose de demander une aide financière pour la production d'expertises scientifiques car les nouvelles orientations

gouvernementales exigent la production d'un grand nombre d'études et expertises permettant à la Ville d'établir un cadre règlementaire adaptée à son territoire.

Les membres du Comité discutent des orientations, des propositions soumises pour le mémoire de consultation et de l'importance que la Ville se dote d'un plan d'adaptation suivant les OGAT émises. De plus, M. Dominic Thibeault rappelle l'importance de ce mémoire puisque certaines orientations entraîneront des conséquences directes sur l'organisation de la Direction de l'aménagement et du développement durable, dont l'obligation d'une reddition de compte à tous les 4 ans. Enfin, M. Robert Dussault ajoute que l'orientation visant l'adéquation du développement et de la mobilité durable est un changement majeur puisque la Ville devra alors prioriser les secteurs où la demande de service est plus grande.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la rédaction d'un mémoire en réponse aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire, le tout, conformément aux observations présentées au Comité. Adopté à l'unanimité.

**6. Suivi – Fonds pour accélérer la construction de logements (SCHL)**

M. Robert Dufresne rappelle aux membres que le Fonds pour accélérer la construction de logements a pour objectif de créer plus de logements à un rythme accéléré et de faciliter les processus d'approbation et de construction de logements. Il s'agit d'un fonds de 4 milliards \$ rendus disponibles pour les municipalités, et la Ville a manifesté son intention de déposer une demande de financement dans le cadre de ce fonds d'aide aux municipalités. De plus, M. Dufresne présente aux membres l'utilisation qui peut être faite par ce fonds si la Ville obtient un financement, et explique que les municipalités choisies seront annoncées en octobre 2023 et auront trois ans pour compléter les actions présentées. Il propose ainsi que la Ville dépose une demande de financement de 20 250 920 \$ qui pourrait être réparti pour la réalisation d'investissement souhaité par le Plan d'action de la Politique d'habitation, d'investissements dans le logement abordable pour un programme de soutien et pour l'acquisition d'unités, et d'investissements dans les infrastructures liées au logement. M. Dufresne termine en présentant aux membres le potentiel de financement du fonds et les initiatives du Plan d'action de la Politique d'habitation qui pourraient être réalisés si la Ville obtient le financement demandé.

Les membres du Comité discutent de la présentation, et M. Dany Carpentier souligne l'importance du travail réalisé par M. Dufresne et son équipe pour veiller à obtenir tout le financement possible pour la création de logements. De plus, il se questionne sur la capacité des infrastructures souterraines à accueillir la densité souhaitée, et M. Robert Dufresne souligne qu'une partie des fonds qui pourraient être reçus par la Ville seraient utilisés pour mettre à jour ces infrastructures.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver le Plan d'action tel que présenté et recommande le dépôt d'une demande de financement de 20 250 920 \$ au Fonds pour accélérer la construction de logements. Adopté à l'unanimité.

7. **Suivi – mise en œuvre de la Politique d'habitation**

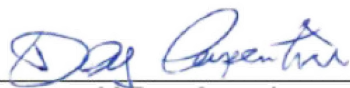
M. Dany Carpentier revient sur l'adoption de la Politique d'habitation et soutient que le Comité devrait recommander au Conseil municipal d'honorer les engagements financiers prévus à la politique, soit un investissement total de 2 M\$ par année pour les cinq prochaines années. Il rappelle ainsi que ce financement permettrait à la Ville d'acquérir des terrains pour la construction de logements sociaux et abordables, et ajoute que le manque de financement empêchera la Ville de réaliser les objectifs prévus par cette politique.

Les membres du Comité discutent de la proposition de M. Carpentier, et M. Robert Dussault propose d'attendre la réponse du Fédéral à la demande de la Ville dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements avant de faire la demande au Conseil municipal.

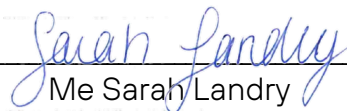
**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'attendre la réponse du Fédéral dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements avant de faire la demande budgétaire au Conseil municipal. Dans l'éventualité d'une réponse négative, le président recommande de déposer une demande au Conseil municipal afin de rendre disponible une somme de 2 M\$ par année pour les 5 prochaines années pour la mise en œuvre des orientations prévues à la Politique d'habitation. Adopté à l'unanimité.

(...)



M. Dany Carpentier  
Président du Comité et conseiller  
municipal



Me Sarah Landry  
Juriste en accès à l'information